



# SYNDICAT MIXTE VIENNE & AFFLUENTS



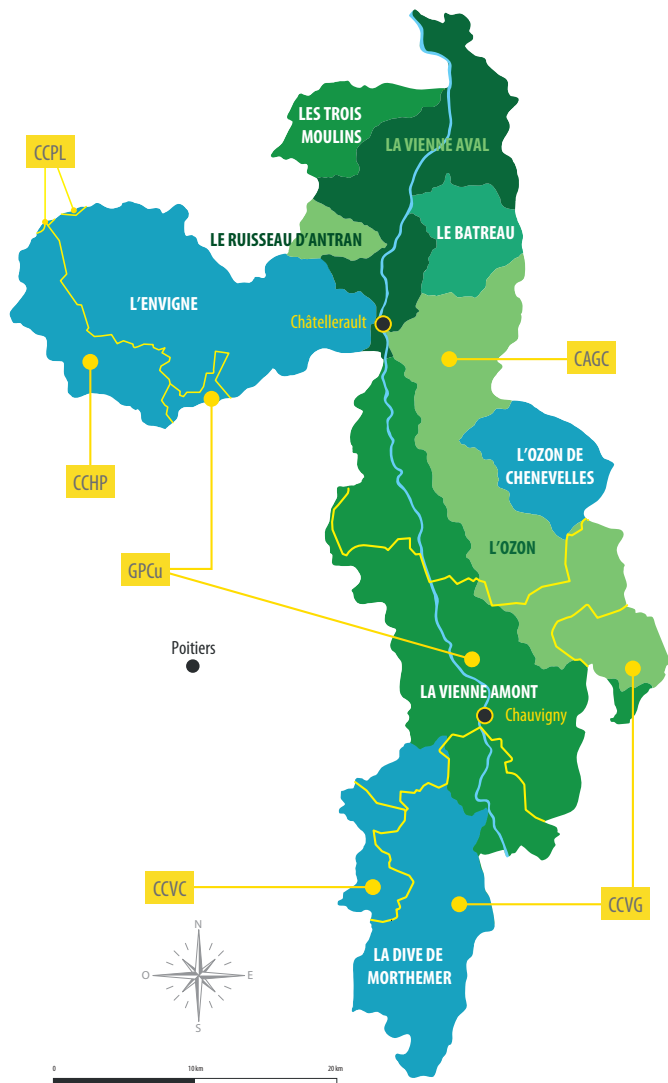
05 49 85 20 09  
contact@smva86.fr  
www.smva86.fr

31 chemin des Sablières  
86210 BONNEUIL-MATOURS



# LE TERRITOIRE

## CARTE DES MASSES D'EAU DU SYNDICAT MIXTE VIENNE ET AFFLUENTS



### LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

LONGUEUR DE COURS D'EAU

PLUS DE  
550  
KM

SUPERFICIE

1 231  
KM<sup>2</sup>

POPULATION

ENVIRON  
138 000  
HABITANTS

COMMUNES

73



## LE SYNDICAT MIXTE VIENNE ET AFFLUENTS (SMVA)

est un syndicat de bassin versant\* qui exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) depuis 2018 sur le bassin de la Vienne et ses affluents de Valdivienne à Port-de-Piles.

Il anime et coordonne l'ensemble des actions entreprises en faveur de la protection et de la restauration des milieux aquatiques au travers des compétences transférées par la :

- **Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut** (CAGC)
- **Grand Poitiers Communauté urbaine** (GPCu)
- **Communauté de Communes Vienne et Gartempe** (CCVG)

### PAR CONVENTION, IL PEUT TRAVAILLER AVEC LA :

- **Communauté de Communes du Haut Poitou** (CCHP)
- **Communauté de Communes du Pays Loudunais** (CCPL)
- **Communauté de Communes des Vallées du Clain** (CCVC)

## LES COMPÉTENCES

Dans le cadre de ses compétences, le SMVA met en œuvre différentes actions permettant d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau fixé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) :

- Travaux de restauration hydromorphologique
- Rétablissement de la continuité écologique
- Gestion des espèces exotiques envahissantes (Jussie, Ragondin, ...)

\***Bassin versant** : Un bassin versant est un espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. Toutes les eaux dans cet espace s'écoulent et convergent vers un même point de sortie appelé exutoire.



# LE COMITÉ SYNDICAL

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 17 délégués des collectivités adhérentes repartis de la manière suivante :

- Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut (CAGC)  
9 SIÈGES
- Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu)  
6 SIÈGES
- Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)  
2 SIÈGES

## LE FINANCEMENT

Les collectivités cotisent au **SMVA** selon des critères de superficie et de population.

Le syndicat bénéficie également de subventions de la part de ses partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Vienne)

## L'ÉQUIPE

- Un pôle technique de trois Animateurs bassins versants et milieux aquatiques et d'une régie
- Un pôle administratif
- Un Animateur général en charge du Contrat Territorial Vienne Aval

TRA



### RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE

Ces travaux consistent à redonner les fonctionnalités naturelles aux cours d'eau à l'aide des techniques suivantes : reméandrage, diversification des écoulements et des habitats, recharge granulométrique, talutage de berge en pente douce, ...).



### RIPISYLVE\* ET HAIE

Le SMVA entretient ponctuellement la ripisylve des cours d'eau de son territoire de compétence et privilégie sa régénération naturelle. Le cas échéant, il peut être amené à réaliser des plantations.

\***Ripisylve** : La ripisylve est la formation végétale naturelle qui borde un cours d'eau ou un milieu humide. Elle a une influence sur la stabilité des berges ainsi que sur la qualité et l'écoulement des eaux.



# LES ACTIONS

## TRAVAUX



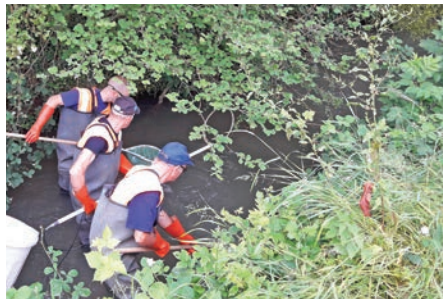
### CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Elle est caractérisée par la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur cycle de vie et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments. A ce titre le SMVA efface ou aménage les ouvrages hydrauliques (seuil, vanne, clapet...).



### GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

Le SMVA limite la prolifération des EEE. A titre d'exemple, il effectue l'arrachage mécanique ou manuel de la Jussie d'avril à octobre. Tous les ans, plusieurs dizaines de kilomètres de cours d'eau font l'objet d'une campagne d'arrachage par le syndicat. La Jussie extraite est stockée sur des plateformes adéquates jusqu'à son compostage.



### ÉTUDES

Dans le cadre de ses compétences, le SMVA mène diverses études afin d'approfondir ses connaissances sur son territoire et permettre la réalisation de projets d'envergure. Qu'elles soient générales ou particulières comme avant certains travaux.



### ANIMATION DU CTVA

Le SMVA est le porteur du Contrat Territorial Vienne Aval, c'est-à-dire qu'il a le rôle de coordinateur de l'ensemble des partenaires sur le bassin de la Vienne dans le département de la Vienne. Le CTVA est un outil financier qui permet aux structures compétentes (eau et agriculture) d'agir sur la protection et la restauration des cours d'eau et de leurs bassins versants en vue d'atteindre le bon état écologique.

## MEMBRES ADHÉRENTS AU SMVA

**GRAND CHÂTELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**GRAND POTIERS**  
communauté urbaine



## MEMBRES SOUS CONVENTION AU SMVA



## PARTENAIRES FINANCIERS



## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



## PARTENAIRES TECHNIQUES



05 49 85 20 09  
contact@smva86.fr  
www.smva86.fr



31 chemin des Sablières  
86210 BONNEUIL-MATOURS

